

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu, s'est réuni en ses locaux, salle du conseil municipal, 14 Place Déodat Gratet – Dolomieu, sur la convocation et sous la présidence de son Maire en exercice, Madame Delphine HARTMANN.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Présents : Chrystelle SAUBIN, Luc BLANCHET, Aurélie CHARREL, (Adjoints), Séverine AMANN, Jérôme SPRIET, Angélique VIDEAU (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Rémi CHAVANON, Joseph SINEYEN, Noémie FRANCHELLIN, Karine ROVIRA, Jean-Paul BONNETAIN, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, Thierry LACROIX, Brigitte VILLEREZ.

Absents et excusés : Catherine PORLAN, Claude MOUNIER, Nathalie ALBERT, Jean-Claude LABROSSE, Didier FREMY

Pouvoirs : Catherine Porlan a donné pouvoir à Delphine Hartmann, Claude MOUNIER à Luc Blanchet, Nathalie Albert à Jean-Michel Allagnat, Jean-Claude Labrosse à Monique Marie et Didier Frémy à Brigitte Villerez

A l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2022
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Election des délégués auprès de Territoire Energie 38 (TE 38)
- Modification des règles de publicité des actes
- Acquisition foncière dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Bordenoud
- Convention relative à l'expérimentation de feux tricolores dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Bordenoud
- Informations diverses : point sur les commissions de chaque adjoint
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance Karine ROVIRA.

PROCES VERBAL

Les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2022.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations : Signature d'une convention avec ADELINKEDE'VRAC représentée par Mme Adeline CELLIER, domiciliée 114 chemin des Terrassoles à Dolomieu, pour l'occupation de 5ml sur la place de Mairie, devant l'Eglise, afin d'y effectuer la « vente de produits alimentaires ,non alimentaires et d'entretien, notamment biologiques, en vrac ou en détail » ; cette occupation est consentie à titre gratuit, pour la période du 7 novembre au 12 décembre 2022, de 14h30 à 18h30.

DELIBERATION n°20221108- 53 : Election des délégués auprès de Territoire Energie 38 (TE38)

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, « pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ».

Suite à la démission de Madame Magali BERRUYER et Madame Pascale PATRICE, qui exerçaient respectivement les mandats de déléguée titulaire et déléguée suppléante au sein de TE 38, il y a lieu d'élire de nouveaux représentants.

Sont candidates :

- Delphine HARTMANN en qualité de titulaire
- Sylvie COSTA en qualité de suppléante

Résultats du scrutin pour l'élection du délégué titulaire

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	18
- Majorité absolue	9

HARTMANN Delphine	18
-------------------	----

Résultats du scrutin pour l'élection du délégué suppléant

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	18
- Majorité absolue	9

COSTA Sylvie	18
--------------	----

SONT PROCLAMEES ELUES Delphine HARTMANN déléguée titulaire et Sylvie COSTA déléguée suppléante au comité de TE 38.

DELIBERATION n° 20221108- 54 : Modification des règles de publicité des actes

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par principe, depuis le 1^{er} juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel est assurée sous format électronique.

Toutefois, par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir, par délibération, parmi les modalités de publicité des actes suivantes :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ainsi, par délibération n° 20220614-33 en date du 14 juin 2022, le Conseil municipal a opté pour une publicité des actes précités par affichage sur le panneau situé à l'extérieur de la Mairie.

A ce jour, au vu de la maîtrise de l'arborescence du site internet de la commune, il est proposé à l'Assemblée de faire évoluer cette pratique vers une « dématérialisation » de la procédure de publicité des actes pris par la commune.

Marie Monique : il faut être attentif car il reste une partie de la population qui n'a pas accès aux réseaux sociaux.

Madame le Maire répond que les actes en format papier seront disponibles à l'accueil.

Jen Paul Bonnetain ajoute que la dématérialisation permet d'avoir des archives, contrairement au tableau d'affichage.

Noémie Franchellin : il sera opportun d'indiquer sur le tableau d'affichage que les actes sont consultables sur le site internet ou à l'accueil de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- **ADOpte** la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique, sur le site internet de la commune.
- **DIT** que cette nouvelle modalité de publicité prend effet à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION n°20221108- 55 : Acquisition foncière dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Bordenoud.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vue du bon déroulement des travaux de sécurisation de la route de Bordenoud, le Conseil municipal, par délibération n° 20221011-47 en date du 11 octobre 2022, a autorisé la réalisation d'un certain nombre d'acquisitions foncières.

En complément de ces acquisitions, il est proposé à l'Assemblée d'acquérir, à titre gracieux, une emprise d'environ 20 m² de la parcelle cadastrée section A n° 105 (lieu-dit Bordenoud) sur la commune de Dolomieu, classée en zone agricole, appartenant à Monsieur Jean-Marie CONSTANT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition foncière dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION n° 20221108- 56 : Convention relative à l'expérimentation de feux tricolores dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Bordenoud.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'améliorer la sécurité des usagers au carrefour RD n° 16 / RD n° 143 (hors agglomération), la commune de Dolomieu souhaite expérimenter avec l'accord du Département, une nouvelle gestion des régimes de priorité par feux de signalisation pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois 6 mois.

A cet effet, la conclusion d'une convention entre la commune et le Département de l'Isère est nécessaire afin de cadrer les modalités techniques et financières de mise en œuvre de ladite convention.

Notamment, dans le cadre de ces aménagements dont le coût prévisionnel s'élève à 29 256,90 € T.T.C., la convention fixe une répartition financière de 50 % pour le Département de l'Isère et de 50 % pour la commune de Dolomieu.

Noémie Franchellin pose une question technique : quel type de feux seront installés ?

Jean Paul Bonnetain : ce sont des feux asservis à la vitesse (feux malins) qui sont destinés à modifier le comportement de l'automobiliste en passant au rouge ou au vert en fonction de la vitesse des véhicules qui en approche.

Madame le Maire conclut en indiquant que des informations techniques et pédagogiques seront transmises en temps utile ; l'objectif 1^{er} étant la réduction de la vitesse et alarmant pour les conducteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer ladite convention dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Questions diverses :

Brigitte Villerez demande si une date de fin des travaux au Champ de Mars est connue ?

Luc Blanchet répond que les travaux ont subi 1 mois ½ de retard. D'ici la fin de la semaine il sera procédé à la réouverture de la voie du champ de mars et à la fermeture de la rue de l'Octroi.

Delphine précise qu'une large communication sera faite que ce soit pour assurer la sécurité, pour l'accès aux commerces, le ramassage des ordures ménagères, etc...

Monique Marie : qui a en charge l'entretien des abris bus ? elle signale que celui situé « au Lancelot » a des lattes cassées ;

Fin 20h26

Informations : point sur les commissions de chaque adjoint

Commission Ressources humaines Economie, Finances, Vie associative : Chrystelle SAUBIN

- Présence du commerce ambulant ADELINKEDE'VRAC le lundi sur la place de l'Eglise 7 novembre au 12 décembre 2022, de 14h30 à 18h30.
- Commande de bons cadeaux, auprès du GEVT, pour les bénévoles de la médiathèque et pour les agents municipaux
- Associations : beaucoup d'animations toutes les semaines ; ne pas hésiter à participer
- Moment festif : spectacle offert à la salle équinoxe le samedi 3 décembre 2022 (agents + élus) réponse pour le 15 novembre 2022
- Travail sur le budget 2023

Commission Santé, Restauration collective, Vie scolaire et périscolaire, Festivités et Solidarités : Aurélie CHARREL.

- Prochainement auront lieu les élections du CMJ
- Conseils d'école maternelle : le nombre d'enfants scolarisés est de 90 enfants : un nombre faible ; il convient de surveiller les effectifs ;
- P.P.M.S. : travailler sur le lieu de rassemblement et difficulté pour gérer les portails
- Ecole élémentaire : effectif de 200 élèves ; la sécurisation des poteaux dans la cour sera prochainement effective
- Beaucoup de soucis de connexions internet au sein de l'école qu'il a fallu gérer.

Commission Travaux, Sécurité, Urbanisme : Luc BLANCHET.

CD 16 /CD 143 :

Les travaux de la section 1 ont débuté au mois de septembre 2022 Les entreprises Eiffage et Gonin ont réalisé les premières écluses du projet ainsi que l'élargissement des voies, les tranchées drainantes, les puits perdus pour infiltration des eaux pluviales et l'aménagement des trottoirs.

M.S.P. Pole de Santé : le marché a été lancé le 12 octobre 2022 et 7 offres sont arrivées, l'analyse des offres et la désignation d'un programmiste aura lieu courant novembre ; le bornage des parcelles est en cours.

Maison Chevrolat : les travaux avancent normalement : démolitions intérieures terminées, maçonnerie en cours, démarrage des travaux électricité – plomberie et climatisation ; livraison du rez de chaussée début janvier 2023, de l'étage et des façades début février 2023. Désistement d'une entreprise (plomberie).

Chantier Médiathèque : Une réunion importante a lieu avec l'architecte demain. L'organisation d'une prochaine réunion est en cours de programmation en y associant les représentants de parents d'élèves, les professeurs des écoles, la Mairie et l'architecte.

Terrain foot du Marc : Thierry LACROIX a repris le dossier : éléments de réponse fin semaine prochaine ; un tableau récapitulatif sera dressé et fera apparaître le résultat de toutes les études réalisées et les devis de mise en place d'un éventuel terrain synthétique. Une consultation des communes ayant expérimentées les terrains synthétiques sera faite.

Commission Environnement, Communication, Handicaps, Culture : Catherine PORLAN :

Jérôme Spriet, conseiller délégué aux cérémonies, au digital et aux relations avec le Comité des fêtes informe les membres que le **bulletin municipal** est en cours de construction ; la relecture est fixée au 28 novembre 2022

Illuminations : Catherine Porlan indique que le matériel des années précédentes est conservé ; s'il est procédé à des achats complémentaires, sur le centre du village notamment, il sera opportun de les financer par un « leasing ».

Jean Michel Allagnat fait part d'un projet de randonnée en Chartreuse avec les élus le dimanche 20 novembre.

Angélique VIDEAU, conseillère déléguée à la culture

Le 1^{er} décembre verra l'arrivée de Stéphanie, nouvelle responsable de la médiathèque.

A compter du 11 novembre aura lieu **l'exposition sur le 100 anniversaire du monument aux morts** dans le hall d'accueil de la mairie.

Le 10 décembre : **ateliers luminions** ; créer sur place des luminions ; Aurélie Charrel sollicite les membres pour récupérer un maximum de matériel pour effectuer les décorations de Noël ; le Comité des fêtes animera cette journée. Sera aussi confectionné un calendrier de l'Avent.

Médiathèque : devenir des ouvrages pilonnés : La médiathèque de la Passerelle les stocke pendant 2 ans et procèdent ensuite à un désherbage : possible de solliciter les VDD en fonction de l'état de l'ouvrage, de leur utilisation et trouver une autre destination : accueil de loisirs, maisons de retraite etc..., L'idéal est d'anticiper pour éviter d'importants stocks : une boîte à livres est en commande et sera prochainement installée.

Calendrier de l'avant

Jérôme SPRIET : conseiller délégué Aux Cérémonies, au Digital et aux relations avec le Comité des fêtes

La cérémonie du 11 novembre sera cette année 2022 améliorée avec le défilé pompiers, la présence de la Batterie Fanfare, et se tiendra l'exposition sur le 100^{0e} anniversaire du monument aux morts. Il y aura aussi la remise d'un nouveau drapeau de la FNACA : cet événement sur la place de la Mairie permettra d'échanger avec la population ; les enfants des écoles seront présents et des galets ont aussi été peints par les enfants de l'Accueil de loisirs. A l'issue un apéritif sera offert.

Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers : tous les membres du Conseil municipal sont invités à participer à la cérémonie de la Sainte Barbe qui aura lieu le samedi 3 décembre à la Caserne.

Séverine AMANN : Conseillère municipale déléguée aux solidarités et vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 23 octobre et a connu un vif succès et une totale réussite ; les bénévoles, ainsi que tous ceux ayant contribué au succès de cette journée sont invités le vendredi 18 novembre à 19h30 afin de partager, en remerciement, le verre de l'amitié.

Jean Michel Allagnat : projet de randonnée en Chartreuse le 20 novembre 2022

L'assemblée générale de l'amicale des Donneurs de sang aura lieu le vendredi 18 novembre à la salle Agordo.

Thierry Lacroix : une visite de cave en Drôme provençale pourrait être organisée en mai 2023.

Monique MARIE souhaite connaître l'avancement du dossier concernant « le jardin partagé » ; de jolies plantations ont été réalisées, en revanche le projet associant les enfants du C.M.J. ne se réalise pas comme prévu initialement. Rémi Chavanon indique que les membres ne sont pas nombreux (4), et qu'il y a besoin de redynamiser ce projet. Madame le Maire a prévu une rencontre des membres actifs le mercredi 9 novembre.

Madame le Maire conclut en informant que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu exceptionnellement le **mercredi 7 décembre 2022**.

Fin 21h12